

## **Déclaration commune relativement au profil que devrait posséder le prochain bibliothécaire et archiviste du Canada**

Un nouveau bibliothécaire et archiviste du Canada sera nommé prochainement.

Le bibliothécaire et archiviste du Canada aura pour mandat d'assumer les obligations et responsabilités énoncées dans la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*.

### ***Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada***

*The Library and Archives of Canada Act (S.C. 2004, c.11) / Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (L.C. 2004, ch. 11)* (<http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/L-7.7.pdf>)— la *Loi* — constitue Bibliothèque et Archives Canada en secteur de l'administration publique fédérale, placé sous l'autorité du ministre et dirigé par le bibliothécaire et archiviste, lequel est nommé, à titre amovible, par le gouverneur en conseil, et a rang et pouvoirs d'administrateur général de ministère.

Voir à l'annexe A le mandat et les objectifs de Bibliothèque et Archives Canada et les attributions du bibliothécaire et archiviste tels qu'établis par la *Loi*.

### **Profil du prochain bibliothécaire et archiviste du Canada**

Une vaste coalition d'organisations canadiennes a élaboré la liste des qualités et compétences que devrait posséder le bibliothécaire et archiviste du Canada afin de mener à bien son mandat dans un poste à haut niveau de responsabilité et exigeant la confiance du public. Il nous paraît essentiel que la personne qui sera nommée à ce poste possède les compétences nécessaires pour faire face aux énormes défis et aux problèmes complexes soulevés par notre monde numérique, ceci en période de ressources financières et humaines limitées, et alors que les demandes du public pour un meilleur accès aux irremplaçables trésors du patrimoine documentaire canadien sont de plus en plus grandes.

#### ***Vision***

- Capacité à concevoir, formuler et promouvoir une vision convaincante de la mission et du travail de Bibliothèque et Archives Canada et, plus généralement, des professions associées à la bibliothéconomie, à l'archivistique et à la gestion des documents au Canada.
- Capacité à concevoir le rôle de Bibliothèque et Archives Canada dans la préservation du patrimoine documentaire du Canada pour les générations présentes et à venir.
- Capacité à concevoir un rôle de premier plan pour Bibliothèque et Archives Canada, afin de garantir que les méthodes de gestion des documents de notre gouvernement contribuent à sa responsabilisation, à sa transparence et à son ouverture.

#### ***Valeurs***

- Engagement à respecter le principe de propriété publique des documents gouvernementaux.

- Engagement à préserver pour tous les citoyens, un accès ouvert et égal aux documents gouvernementaux, tel que défini par la loi et la coutume.
- Engagement à procéder à une déclassification des documents historiques qui soit appropriée et effectuée en temps opportun.
- Engagement à protéger le droit du public à la vie privée, tel que défini par la loi et la coutume.
- Engagement à maintenir et faire appliquer les dispositions et les règlements du dépôt légal.
- Engagement à protéger le droit de lire, tel que défini par la loi et la coutume.
- Engagement à protéger l'intégrité professionnelle et l'impartialité politique de Bibliothèque et Archives Canada.
- Engagement à rendre accessible au public les inestimables richesses documentaires, sous toutes formes de supports, contenus dans les fonds et collections de Bibliothèque et Archives Canada, tout en respectant ses obligations légales et contractuelles.
- Engagement à maintenir le leadership de Bibliothèque et Archives Canada en matière de développement de la gestion des documents électroniques.
- Engagement à ouvrir la communication et à travailler de manière créative dans le respect mutuel, avec le personnel et les partenaires de Bibliothèque et Archives Canada.
- Engagement à travailler de manière créative avec les autres ministères fédéraux, avec les gouvernements provinciaux et municipaux, et avec d'autres bibliothèques et institutions d'archives, incluant celles d'autres pays, afin d'identifier et de partager des responsabilités et des préoccupations communes.
- Engagement à poursuivre le développement des réseaux canadiens de bibliothèques et d'archives.
- Engagement à travailler de manière créative avec les réseaux canadiens de bibliothèques et d'archives, afin d'identifier et de partager des responsabilités et des préoccupations communes.
- Engagement à garantir que la documentation de la société canadienne reflète sa diversité et son caractère multiculturel.

### ***Compétences***

- Expérience et excellence en matière de leadership transformationnel, de promotion des programmes et de gestion d'une organisation complexe.
- Expertise et excellence dans la pratique professionnelle associée aux bibliothèques, aux archives ou au patrimoine documentaire.
- Capacité à communiquer en français et en anglais.
- Capacité à écouter, à communiquer efficacement et à établir des partenariats avec une large gamme d'intervenants, notamment les archivistes, les spécialistes de la préservation, les fonctionnaires, les historiens, les généalogistes, les journalistes, les bibliothécaires, les politicologues, les politiciens et le grand public.
- Comprendre les grands enjeux concernant les documents gouvernementaux et la profession d'archiviste en général, notamment les défis que posent les technologies de l'information en émergence et les demandes concurrentes en matière d'accès aux documents gouvernementaux, de respect de la vie privée et de sécurité nationale.
- Comprendre les enjeux entourant la recherche historique et la préparation d'ouvrages historiques, car elles s'appuient sur les documents gouvernementaux et les archives privées.

- Comprendre les grands enjeux concernant les bibliothèques et la profession de bibliothécaire en général, notamment les défis que posent les technologies de l'information en émergence.
- Capacité à exercer un leadership et à faire la promotion du rôle de Bibliothèque et Archives Canada auprès du public, des fonctionnaires et de ses propres employés, et capacité à exercer un leadership en promouvant les intérêts des communautés oeuvrant dans le domaine des archives, de la gestion des documents, des bibliothèques, de l'histoire et de la recherche.
- Capacité à contribuer efficacement à des organisations internationales dans le domaine des archives et des bibliothèques, notamment pour ce qui est de travailler ensemble à divers enjeux professionnels, ainsi qu'à promouvoir une présence canadienne dans le développement de la bibliothéconomie et de l'archivistique.

Tous les intervenants concernés recherchent l'excellence dans l'acquisition, la préservation et la diffusion du précieux patrimoine documentaire du Canada. Nous voyons l'occasion de coopérer et de collaborer avec le ministre du Patrimoine canadien et le Gouverneur en conseil comme une étape essentielle à une dotation réussie d'un poste qui revêt une grande importance nationale, et nous sommes disposés à y contribuer dans toute la mesure de nos moyens.

24 mai 2013

***Ce document est appuyé par :***

ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÈQUES / CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION

Pilar Martinez, Présidente

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS / CANADIAN ASSOCIATION FOR CONSERVATION OF CULTURAL PROPERTY

Cindy Colford, Présidente

L'ASSOCIATION DES ARCHIVES DE L'ONTARIO / ARCHIVES ASSOCIATION OF ONTARIO

Sarah Ferencz, Présidente

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

Carol Couture, Président

L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DU QUÉBEC / QUEBEC LIBRARY ASSOCIATION

Robin Canuel, Président

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE LA SANTÉ DU CANADA / CANADIAN HEALTH LIBRARIES ASSOCIATION

Jeff Mason, Président

ASSOCIATION DES CARTOTHÈQUES ET ARCHIVES CARTOGRAPHIQUES DU CANADA / ASSOCIATION OF CANADIAN MAP LIBRARIES AND ARCHIVES

Danial Duda, Président

ASSOCIATION OF CANADIAN ARCHIVISTS  
Loryl MacDonald, Présidente

ATLANTIC PROVINCES LIBRARY ASSOCIATION  
Louise White, Présidente

CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES / CANADIAN COUNCIL OF ARCHIVES  
Lara Wilson, Présidente

CONSEIL DES BIBLIOTHÈQUES URBAINES DU CANADA / CANADIAN URBAN LIBRARIES  
COUNCIL  
Catherine Biss, Présidente

LIBRARY ASSOCIATION OF ALBERTA  
Lisa Hardy, Présidente

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR LIBRARY ASSOCIATION  
Erin Alcock, Ancienne Présidente

NUNAVUT LIBRARY ASSOCIATION  
Yvonne Earle, Présidente

ONTARIO GENEALOGICAL SOCIETY  
Shirley L. Sturdevant, Présidente

ONTARIO LIBRARY ASSOCIATION  
Susanna Hubbard Krimmer, Présidente

PROGRESSIVE LIBRARIANS GUILD – GREATER TORONTO AREA CHAPTER

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANADA / CANADIAN HISTORICAL ASSOCIATION  
Lyle Dick, Président

UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK  
John Teskey, Directeur des bibliothèques

---

*Appuis reçus après la distribution initiale du 24 mai 2013:*

BIBLIOGRAPHICAL SOCIETY OF CANADA  
Janet Friskney, Présidente

BRITISH COLUMBIA LIBRARY ASSOCIATION  
Gwen Bird, Présidente

CANADIAN ASSOCIATION OF LAW LIBRARIES  
Annette Demers, Présidente

CORPORATION DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS DU QUEBEC  
Josée Saint-Marseille, Présidente

SASKATCHEWAN LIBRARY ASSOCIATION  
Robert G Thomas, Président

## Annexe A

### **Mandat et objectifs de Bibliothèque et Archives Canada**

La *Loi* définit ainsi le mandat et les objectifs de Bibliothèque et Archives Canada :

Attendu qu'il est nécessaire :

a) que le patrimoine documentaire du Canada soit préservé pour les générations présentes et futures;

b) que le Canada se dote d'une institution qui soit une source de savoir permanent accessible à tous et qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;

c) que cette institution puisse faciliter au Canada la concertation des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;

d) que cette institution soit la mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte : *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*

...

**7. Bibliothèque et Archives du Canada a pour mission :**

- a) de constituer et de préserver le patrimoine documentaire;
- b) de faire connaître ce patrimoine aux Canadiens et à quiconque s'intéresse au Canada, et de le rendre accessible;
- c) d'être le dépositaire permanent des publications des institutions fédérales, ainsi que des documents fédéraux et ministériels qui ont un intérêt historique ou archivistique;
- d) de faciliter la gestion de l'information par les institutions fédérales;
- e) d'assurer la coordination des services de bibliothèque des institutions fédérales;
- f) d'appuyer les milieux des archives et des bibliothèques.

### **Attributions du bibliothécaire et archiviste du Canada**

La *Loi* précise comme suit les attributions du bibliothécaire et archiviste :

**8. (1)** L'administrateur général peut prendre toute mesure qui concourt à la réalisation de la mission de Bibliothèque et Archives du Canada et, notamment :

- a) acquérir des publications et des documents ou en obtenir la possession, la garde ou la responsabilité;
- b) prendre toute mesure de catalogage, de classement, de description, de protection et de restauration des publications et documents;
- c) compiler et maintenir des sources d'information et notamment une bibliographie et un catalogue collectif nationaux;

- *d)* fournir des services d'information, de consultation, de recherche et de prêt, ainsi que tous autres services permettant d'avoir accès au patrimoine documentaire;
- *e)* mettre en place des programmes visant à faire connaître et comprendre le patrimoine documentaire et encourager ou organiser des activités — notamment des expositions, des publications et des spectacles — à cette fin;
- *f)* conclure des accords avec d'autres bibliothèques, archives ou institutions au Canada ou à l'étranger;
- *g)* conseiller les institutions fédérales sur la gestion de l'information qu'elles produisent et utilisent et leur fournir des services à cette fin;
- *h)* déterminer les orientations des services bibliothécaires des institutions fédérales et, à cette fin, fixer des lignes directrices;
- *i)* apporter un appui professionnel, technique et financier aux milieux chargés de promouvoir et de préserver le patrimoine documentaire et d'assurer l'accès à celui-ci;
- *j)* s'acquitter de toute autre fonction que lui confie le gouverneur en conseil.